

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 27 mars 2001 à 20 heures, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Marie-Claire Giguère, Colette Larose, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs :

Michel Chamberland, Claude Denis, Robert Filteau, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Claude Roy

**Sont également
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Madame Huguette Richard, directrice générale adjointe
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint

Absences

Madame Lise Larouche, messieurs Normand Héroux, Pierre Hurtubise

Ouverture de
la séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

85-CC-2000-2001
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Gagnon que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

5.2 Motion de confiance

Adoptée unanimement

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2001
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Financement des commissions scolaires

- 5.2 Motion de confiance
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2001-2004
 - 10.2 Capacité d'accueil des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année scolaire 2001-2002
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
12. Affaires du Service des ressources matérielles
13. Affaires du Service du développement institutionnel
14. Affaires du Service des technologies de l'information :
 - 14.1 Réseau de télécommunication
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Ajournement ou clôture de la séance

86-CC-2000-2001
Adoption du
procès-verbal

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2001 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée unanimement

87-CC-2000-2001
Financement des
commissions
scolaires

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) n'a pas à ce jour remboursé aux commissions scolaires toutes les sommes versées au personnel enseignant aux fins de la rétroactivité et de l'équité salariale conformément aux ententes conclues en décembre 1999 ce qui constitue pour la Commission scolaire Marie-Victorin un manque à gagner de 314 318 \$;

CONSIDÉRANT que les allocations du MEQ aux fins des congés de maladie du personnel enseignant ne correspondent qu'à quatre des six jours accordés ce qui représente pour la Commission scolaire Marie-Victorin une dépense éventuelle de 730 000 \$;

CONSIDÉRANT que le MEQ a surévalué le taux de départ du personnel enseignant et sous-estimé l'effectif scolaire de la Commission scolaire Marie-Victorin ce qui occasionne un sous-financement de 333 159 \$;

CONSIDÉRANT que les coûts d'énergie ont augmenté de façon vertigineuse depuis l'année 1998-1999 et que le MEQ n'a pris que partiellement en compte ces augmentations obligeant ainsi la Commission scolaire Marie-Victorin à assumer des dépenses supplémentaires de plus de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en plus du manque à gagner causé par le sous-financement des coûts de système la Commission scolaire Marie-Victorin a dû imposer des réductions de dépenses de 1 700 000 \$ pour réduire le plus possible le déficit appréhendé de l'année 2001-2002 et qu'elle devra effectuer des compressions de 3,8 M \$ pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que les élèves à risque de la Commission scolaire Marie-Victorin représentent 10,8% de sa clientèle au primaire et 16,4% de sa clientèle au secondaire alors que le ministère ne lui en reconnaît respectivement que 8,77% au primaire et 12,93% au secondaire;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves handicapés ou en difficulté la Commission scolaire Marie-Victorin doit allouer des ressources qui représentent des coûts supplémentaires de 1 655 978 \$ aux ressources générées par les modes de financement actuels;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires du Québec ne disposent pas des ressources financières nécessaires à la mise à niveau et au maintien de leur parc immobilier et que plus particulièrement la Commission scolaire Marie-Victorin a besoin à cette fin d'une somme annuelle supplémentaire de 8M \$ pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier soumises par la Commission scolaire Marie-Victorin pour contrer les effets de la défavorisation pour le tiers de ses écoles qui sont situées en milieu défavorisé et pour lesquelles nous n'avons reçu aucune allocation;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont largement contribué à la réduction des dépenses gouvernementales afin d'atteindre le « déficit zéro »;

CONSIDÉRANT que l'éducation est le principal levier de développement économique, social et culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc :

QUE le gouvernement du Québec par son ministère de l'Éducation alloue aux commissions scolaires les sommes requises pour la réalisation de leur mission;

QUE plus particulièrement il assume toutes les dépenses découlant des conventions collectives qu'il a négociées avec les syndicats représentant le personnel des commissions scolaires;

QU'il assume tous les coûts de système y compris l'augmentation des coûts d'énergie;

QU'il prenne en compte dans ses règles d'allocation les caractéristiques et les besoins des populations desservies par les commissions scolaires particulièrement aux chapitres de la défavorisation et des difficultés de comportement et d'apprentissage;

QU'il accorde aux commissions scolaires les sommes requises pour assurer la mise à niveau de leur parc immobilier;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, aux députés de la région et à la Fédération des commissions scolaires.

Adoptée unanimement

88-CC-2000-2001
Motion de
confiance

CONSIDÉRANT les propos tenus à la séance publique du conseil des commissaires du 27 février 2001;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin réitère sa pleine confiance aux membres de la direction générale.

Adoptée unanimement

89-CC-2000-2001
Plan triennal de
répartition et de
destination des

CONSIDÉRANT la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

immeubles
2001-2004

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville :

QUE le document intitulé « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2001-2004 », daté du 27 mars 2001 soit adopté tel que présenté.

Adoptée unanimement

90-CC-2000-2001
Capacité d'accueil
des élèves jeunes en
formation générale

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître la capacité d'accueil (nombre de locaux disponibles pour accueillir les groupes au préscolaire et au primaire et le nombre de places-élèves au secondaire) pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que chaque établissement doit pouvoir compter sur un certain nombre de locaux de service;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des directions d'établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

QUE le document intitulé « Capacité d'accueil des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin » daté du 27 mars 2001 soit adopté tel que présenté.

POUR : 14

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

Adoptée majoritairement

91-CC-2000-2001
Réseau de
télécommunication

CONSIDÉRANT qu'au sein de la Commission scolaire Marie-Victorin il se vit beaucoup d'activités concernant le développement et l'usage des technologies de l'information et des communications;

CONSIDÉRANT l'engagement significatif des ressources humaines de la Commission scolaire dans l'intégration de ces technologies;

CONSIDÉRANT que l'implantation des nouveaux programmes d'études s'appuie sur l'intégration des technologies de l'information dans les apprentissages des élèves;

CONSIDÉRANT que les nouveaux modèles d'évaluation des compétences s'appuient sur les technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que la décentralisation de la gestion pédagogique et administrative vers les établissements doit aussi être appuyée par les nouvelles technologies;

CONSIDÉRANT que nous sommes à réaliser une étude préliminaire pour la mise en place d'un réseau de télécommunication de fibre optique en concertation avec la Société GRICS et la firme de consultants IMS;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet à la Commission scolaire Marie-Victorin, nous devons le financer principalement à même notre propre budget d'investissement;

CONSIDÉRANT que le Réseau d'information scientifique du Québec (RISQ) a reçu

comme mandat de relier l'ensemble des universités et des cégeps. Il a bénéficié d'une subvention de plusieurs dizaines de millions pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a subventionné un réseau de télécommunication pour le réseau de la santé;

CONSIDÉRANT la position du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires adoptée le 14 octobre 2000;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Filteau :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin appuie la position de la Fédération des commissions scolaires du Québec dans ce dossier.

QUE demande soit faite au ministère de l'Éducation :

- De faire connaître aux commissions scolaires son engagement à développer un réseau national de télécommunication et ce, dans les plus brefs délais;
- D'assumer, avec tous les autres ministères intéressés, un minimum de concertation afin de réduire les dédoublements possibles et en conséquence, de réduire les coûts d'implantation d'un tel réseau;
- D'assurer aux commissions scolaires un financement équitable pour l'implantation et l'entretien d'un tel réseau tout en assurant une compensation aux commissions scolaires qui ont déjà investi dans ce type de développement;
- De confier la responsabilité aux commissions scolaires;
- D'associer les commissions scolaires du Québec à cette démarche.

QUE copie de cette résolution soit acheminée à l'ensemble des commissions scolaires en leur demandant leur appui.

Adoptée unanimement

92-CC-2000-2001
Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery que la séance soit close.

Adoptée unanimement

Il est précisément 20 h 24 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
